

<https://www.arrigny.fr/spip.php?article116>



# Du 10 octobre 2010

- 2 - La mairie - Comptes-rendus du Conseil Municipal du 14 mars 2008 au 14 avril 2011. -

Publication date: jeudi 12 mars 2015

---

Copyright © La commune d'Arrigny, département de la Marne, près du lac  
du Der - Tous droits réservés

---

La séance ouverte à 20h05.

Absent excusé : Claude Grimler

Secrétaire de séance : Benoît Vigour

**Ordre du jour** :

1. Indemnité de Conseil au Receveur
2. Travaux : Place de la Mairie et entrées du village
3. Questions diverses

**1/ Indemnité de Conseil au Receveur.**

Le receveur étant une personne ressource importante au niveau du secrétariat ou des mandats, Marie-France Bouquet propose de passer son indemnité de 0,75%, comme l'an passé, à 1 %. La question est posée de savoir quel est leur rôle dans le recouvrement des créances. Après les relances de rigueur, ils font intervenir l'huissier nous explique Mme Bouquet. Précision est donnée que le maire est averti en cas de recours aux huissiers.

Le conseil municipal vote le maintien de cette indemnité à 0,75 % en précisant qu'elle sera réévaluée l'an prochain en fonction des travaux réalisés.

**2/ Travaux : Place de la Mairie et entrées du village.**

Une réunion s'est déroulée à la Direction Départementale du Territoire de la Marne en présence de la société *Egis*, Mme Bouquet, Jean Marie Alips et Jean-Yves Loppin. Un marché avait été passé avec *Egis Conseil* pour l'aménagement de la place et avec *Ville et Paysages*, filiale d'*Egis* concernant l'avant-projet des traverses du village, celui-ci s'élevant à 11 000 Euros T.T.C. Mais aucun marché n'avait réellement été passé avec *Ville et Paysages*. *Egis* va donc faire un complément de marché pour régulariser la situation. Le marché passera à cette occasion à 9280 Euros.

M. Lavigne avait précisé que les entrées du village ainsi que ses traverses devaient intégrer le projet pour que les subventions du Conseil Général soient versées. L'étude faite par *Egis* concernait la place et les traverses mais pas les entrées du village. Le projet concernant la place est donc mis en suspens en attendant qu'un appel à projet concernant les 4 entrées et les traverses attenantes soit lancé. Les subventions du Conseil Général entrant dans le « plan de sécurisation des traverses dangereuses », une grande partie de ces études (traverses et entrées) sera prise en compte par le Conseil Général.

Certains membres du Conseil s'interrogent sur l'intérêt de ces études sachant que la commune ne pourra pas financer l'ensemble du projet. Mme Bouquet précise que les études demandées sont nécessaires afin de préciser le coût du projet dans son ensemble. Cela permettra de définir un étalement des travaux dans le temps, par « tranches ».

**3/ Questions diverses.**

a)- Le conseil s'était opposé au projet d'une nouvelle gravière sur le territoire d'Isle-sur-Marne lors du dernier conseil, se jugeant incompétent sur le moment pour juger du bienfondé de ce projet. Une recherche a été faite par un conseiller sur les éventuelles études existantes sur l'impact à long terme d'un ensemble conséquent de gravières sur un même bassin.

Après avoir contacté début juillet la L.P.O., la D.R.E.A.L., la D.D.T., quelques associations de protections du milieu, le conservatoire du littoral et l'O.N.C.F.S., il s'avère selon l'Agence de l'Eau qu'aucune étude n'a jamais été réalisée sur ce sujet. L'Agence de l'Eau a cependant communiqué un rapport, le seul existant à sa connaissance qui traite en partie de la question, dont voici les conclusions.

Etude de Cassandre CHERE : « Impact des gravières sur l'environnement » de Décembre 1992,  
transmise par « L'agence de l'eau du bassin Seine-Normandie »

*Elle rappelle que les gravières en lit mineur (lit de la rivière) sont d'un impact préjudiciable du point de vue du cours d'eau et de la nappe. Ce n'est pas le genre de gravières exploitées dans la vallée de la Marne sur notre secteur mais plutôt des gravières fermées sur le lit majeur. Celles-ci n'ont qu'un effet neutre, voire légèrement bénéfiques sur la qualité physico-chimique des eaux souterraines. Il faut cependant que les plus grands soins soient pris du point de vue de la réhabilitation de la gravière et du suivi de celle-ci de façon à limiter les effets de colmatage des berges et du fond des gravières. Ce colmatage empêche les échanges entre nappe et gravière jouant ainsi un rôle néfaste sur la qualité des eaux, sur la circulation des eaux souterraines et du captage éventuel. Elle rappelle tout de même que la présence d'une gravière, supprimant le filtre alluvionnaire, rend la nappe **très vulnérable** aux pollutions accidentelles d'exploitation ou volontaires..*

Cependant, Melle CHERE ne manque pas de préciser le fait suivant : « en ce qui concerne l'impact des gravières sur les eaux souterraines et superficielles les faits sont connus mais ce qui manque à toute personne voulant s'occuper du problème est une **vision évolutive de ces impacts à long terme** ».

C'est pourtant ce que recommandait Christian Cheiza dans sa « synthèse des études sur les interactions entre carrières et nappes souterraines » dès 1974.

A ce jour, selon les organismes contactés, cette étude n'existe toujours pas. C'est bien ce qui nous a conduit à voter contre ce projet. Ces gravières se situant sur la nappe alimentant notre village, leur impact nous préoccupe. Les conclusions de l'étude sont consultables en mairie.

**b)-** Concernant les candélabres en panne de la commune, la commune fait systématiquement remonter l'information à la C.C.B.C. dès que remarque en est faite en mairie. La C.C.B.C. attend qu'il y ait un certain nombre de lampes sur l'ensemble des communes pour faire intervenir l'électricien en charge du remplacement de celles-ci. Cette procédure explique les délais conséquents indépendamment de la volonté de la mairie.

L'éclairage du parking de la salle des fêtes étant insuffisant, une étude est en cours pour résoudre ce problème dans les semaines qui viennent. L'entrée de la salle des fêtes sera également terrassée de façon à supprimer le problème de stagnation d'eau sur le chemin.

Des travaux de terrassement ont été entrepris par l'entreprise PECHEUR sur le chemin de plaine, travaux pris en charge par l'Association Foncière.

**c)-** Le conseil propose aux habitants de **décorer notre commune à l'occasion des fêtes de Noël**. A ce titre, elle propose l'**achat de Sapins de Noël** à toute personne s'engageant à le décorer et à le placer sur leur trottoir. Les personnes intéressées devront s'inscrire **avant le samedi 20 novembre 2010**.

**d)-** Le fleurissement de la commune a suscité de nombreux courriers de félicitations tant pour le Comité d'Animation que pour les habitants du village. Le jury du comité « Villages fleuris du Pays du Lac du Der » a attribué **le premier prix dans la catégorie « prix d'encouragement »**.

**e)-** La présentation des vœux par la municipalité se déroulera **le 15 janvier 2011** à 16h00 à la salle des fêtes. Avant de déguster la traditionnelle galette, un spectacle pour petits et grands animera cette sympathique manifestation.

**f)-** Le Comité d'Animation invite la population à **venir accueillir le Père Noël le 11 décembre 2010** à 19h00 dans la salle de la grange...

**g)-** La mairie rappelle que du raticide est disponible au secrétariat.

**h)-** Le repas de nos anciens se déroulera le 11 novembre 2010 chez M. et Mme François MERCENIER.

*La séance est clôturée à 22h20.*

Le Secrétaire	Madame le Maire
Benoît Vigour	Marie-France Bouquet